

**Conseil de sécurité**Distr.
GENERALES/17114
20 avril 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**LETTRE DATEE DU 19 AVRIL 1985, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT
PAR INTERIM DE L'INDE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES**

J'ai l'honneur de transmettre à votre excellence le message ci-après, qui lui est adressé par S. Exc. M. Khurshed Alam Khan, ministre d'Etat aux affaires extérieures de l'Inde :

"Au nom du Président du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de vous communiquer le texte de la déclaration qui a été adoptée lors de la séance d'ouverture de la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés consacrée à la question de Namibie, qui a eu lieu aujourd'hui à New Delhi.

Les ministres des affaires étrangères du Bureau de coordination des pays non alignés, réunis en session extraordinaire à New Delhi, ont appris avec une profonde indignation que le régime raciste sud-africain avait décidé de mettre à exécution son sinistre dessein d'installer un nouveau régime fantoche en Namibie illégalement occupée. Cette manoeuvre du régime raciste sud-africain consistant à mettre en place une soi-disant administration interne en Namibie est un défi éhonté à l'Organisation des Nations Unies, et en particulier au Conseil de sécurité qui a, dans sa résolution 435 (1978), déclaré nulle et non avenue toute mesure unilatérale prise par le régime illégal d'occupation en Namibie.

Cette mesure illégale a suscité la réprobation universelle. Depuis que l'Assemblée générale a révoqué le mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie il y a près de 20 ans, le régime de Pretoria n'a cessé de manifester son intention d'imposer une solution interne en Namibie, au mépris total des revendications du peuple namibien, qui veut que son droit à l'autodétermination et à une indépendance authentique soit reconnu, ainsi que de la volonté de la communauté internationale.

Les ministres condamnent énergiquement et rejettent cette nouvelle mesure prise par l'Afrique du Sud et demandent à la communauté internationale de la condamner et de s'abstenir de reconnaître en quoi que ce soit cette manoeuvre du régime raciste de Pretoria visant à perpétuer son occupation illégale du

territoire en empêchant la mise en oeuvre du plan de l'Organisation des Nations Unies pour l'accession à l'indépendance de la Namibie exposé dans les résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité, seule base acceptable pour l'accession du territoire à l'indépendance dans des conditions pacifiques.

Devant une violation aussi flagrante des résolutions des Nations Unies relatives à la Namibie, en particulier des résolutions 435 (1978) et 439 (1978) du Conseil de sécurité, le Conseil devrait engager immédiatement des actions appropriées en vertu de la Charte des Nations Unies, y compris son Chapitre VII, afin de faire appliquer lesdites résolutions par le régime raciste sud-africain.

Le Mouvement des pays non alignés réitère une fois de plus son soutien indéfectible à la lutte héroïque que mène le peuple namibien pour la liberté et l'indépendance nationale sous la direction de la South West Africa People's Organization (SWAPO), son seul et unique représentant authentique."

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Ministre d'Etat aux affaires
extérieures de l'Inde,

(Signé) Khurshed Alam KHAN

Je serais obligé à votre Excellence de faire publier le texte de la présente lettre et du message qu'elle contient comme document du Conseil de sécurité.

Je prie votre Excellence d'agréer les assurances de ma très haute considération.

Le Représentant permanent par intérim,

(Signé) Vinay VERMA

